



RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00775
Numéro SIREN : 489 895 821
Nom ou dénomination : SPARTOO SAS

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2014 sous le numéro de dépôt A2014/008553

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1170856

Dénomination : SPARTOO SAS
Adresse : 16 rue Henri Barbusse 38100 Grenoble -FRANCE-
n° de gestion : 2006B00775
n° d'identification : 489 895 821
n° de dépôt : A2014/008553
Date du dépôt : 22/09/2014

Pièce : Décision du président du 18/08/2014



1170856

SPARTOO SAS
Société par actions simplifiée au capital de 283.191,30
Siège social : 16, rue Henri Barbusse, 38100 Grenoble (Isère)
489 895 821 RCS GRENOBLE

19 SEP. 2014

Sous le N°8553.....

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 18 AOÛT 2014**

L'an deux mil quatorze,

Le dix-huit août,

Monsieur Boris Saragaglia, président de la société Spartoo, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 16, rue Henri Barbusse, 38100 Grenoble, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 489 895 821 (la "Société") a pris les décisions suivantes relatives à la rectification d'erreur matérielle en vue de la mise à jour auprès du Greffe du tribunal de commerce de Grenoble de l'adresse du siège social de la Société sur l'extrait K-Bis de la Société :

- Rectification d'une erreur matérielle
- Pouvoirs pour formalités

1- Rectification d'une erreur matérielle

Après avoir rappelé (i) qu'une erreur matérielle mentionnée dans le bail conclu initialement par la Société lors de son transfert du siège social au 16, rue Henri Barbusse, 38100 Grenoble a été constatée, (ii) qu'en effet, le bail conclu initialement indiquait "38000 Grenoble" alors que l'adresse correcte est "38100 Grenoble", (iii) qu'un avenant au bail conclu initialement a été signé et indique désormais "38100 Grenoble" et (iv) que les statuts de la Société avaient été mis à jour lors du transfert du siège social de l'adresse "16, rue Henri Barbusse, 38100 Grenoble" et qu'ils n'ont donc pas à être modifiés,

en conséquence le Président **décide** de rectifier cette erreur matérielle en vue de la correction de l'adresse du siège social mentionnée sur l'extrait K-Bis de la Société soit "16, rue Henri Barbusse, 38100 Grenoble".

2- Pouvoir pour formalités

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président.

Le Président

